

GUIDE PRATIQUE

DE LA

rentrée scolaire



MATERNELLE/ ÉLÉMENTAIRE

UNE VILLE
POUR TOUS



SOMMAIRE

ÉDITO > 2

LA RENTRÉE DES CLASSES > 3

LA POLITIQUE ÉDUCATIVE > 5
DE LA VILLE

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE : > 11
LES ACCUEILS
PÉRISCOLAIRES

LE TEMPS EXTRASCOLAIRE : > 14
LES ALSH

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES > 17
PAR LA VILLE APRÈS
L'ÉCOLE ET PENDANT
LES VACANCES

ESPACE FAMILLE > 20
ET INSCRIPTIONS SCOLAIRES

ÊTRE PARENT D'ÉLÈVES > 21

LES CONTACTS UTILES > 22

LES ÉQUIPEMENTS > 22
CULTURELS ET SPORTIFS
DE LA VILLE

INFORMATIONS PRATIQUES > 23

CHARTRE PORTÉSIENNE > 24
DES CO-EDUCATEURS



Édito

Chers parents,

En septembre prochain, près de 1.100 enfants vont reprendre le chemin de l'école à Portet.

La rentrée scolaire constitue chaque année un événement important dans la vie des familles.

Pour vous permettre de préparer sereinement ce rendez-vous, j'ai le plaisir de vous adresser la nouvelle édition du « guide pratique de la rentrée scolaire ». Vous y découvrirez toutes les informations nécessaires pour vos démarches.

La Ville a d'ores et déjà engagé une ambitieuse démarche de transition écologique. Urgence d'aujourd'hui et enjeu de demain pour nos enfants, de nombreuses actions ont été mises en œuvre ces derniers mois. D'importants travaux de rénovation de l'école George Sand, avec la mise en place d'un système de géothermie et de panneaux solaires sur la toiture, ont notamment débuté cette année.

Projet lauréat du premier Budget Participatif Citoyen de la commune, la végétalisation des cours d'école a également démarré au printemps dernier et se poursuivra cet automne. Au total, plus d'une trentaine d'arbres seront plantés et viendront ainsi compléter les nombreux que nous avons déjà préservés, afin de conforter des îlots de fraîcheur et de favoriser la biodiversité.

Autre projet lauréat du Budget Participatif, « l'école de demain » sera expérimentée aussi cette année par 6 classes élémentaires volontaires. Le principe de cette démarche vise à réimaginer l'espace des classes en les rendant plus flexibles, afin de favoriser les collaborations et participations des élèves ainsi que leur concentration.

La municipalité accorde une importance particulière à l'accueil des enfants, à leur bien-être et à leur épanouissement. Aux côtés de ces démarches évoquées, nous nous attachons ainsi à poursuivre nos actions destinées à encourager les pratiques culturelles, artistiques, sportives et citoyennes des enfants, sur le temps périscolaire mais aussi le temps libre.

Nous vous assurons de notre total engagement auprès de vos enfants. Ainsi, les élus et les services de la ville restent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne rentrée de septembre et, d'ici là, de belles vacances d'été.

Thierry Suand
Maire de Portet-sur-Garonne
et Conseiller départemental

LA RENTRÉE DES CLASSES à Portet-sur-Garonne



L'EMPLOI DU TEMPS DE VOS ENFANTS

DU LUNDI AU VENDREDI



7H30 > 9H

Accueil de Loisirs
Associé à l'Ecole (ALAE)



9H > 12H

Classe



LUNDI, MARDI,
JEUDI et VENDREDI

12H > 14H

Pause méridienne*



14H > 16H15

Classe

16H15 > 18H30

ALAE



LE MERCREDI

12H > 13H

Garderie ou restauration scolaire
(comprenant le transfert
vers le lieu d'accueil)

14H > 18H30

ALSH
ou maison



Horaires D'OUVERTURE ET FERMETURE DES PORTES DES ÉCOLES

- SUR LE TEMPS SCOLAIRE -

LE MATIN : 8h50 > 9h

LE MIDI : 12h > 12h10 et 13h50 > 14h

LE SOIR : 16h15 > 16h25

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE

Les écoles maternelles

École George Sand
7 rue George Sand
Tél : 05 61 72 11 65

École Jacques Prévert
Rue Désiré
Tél : 05 61 72 44 36

École Clairfont
9 avenue du Général De Gaulle
Tél : 05 61 72 61 60

École Jean Jaurès
Allée des Tilleuls
Tél : 05 62 20 11 00

Les écoles élémentaires

École Marguerite Picart
18 rue de la Poste
Tél : 05 61 72 52 49

École Clairfont
9 avenue du Général De Gaulle
Tél : 05 61 72 58 31

École Pierre et Marie Curie
Rue des Ecoles
Tél : 05 62 20 07 77

* Restauration scolaire et animations périscolaires (sieste pour les plus petits) ou repas à la maison.



LES CYCLES D'APPRENTISSAGE



L'école maternelle dure trois ans (petite, moyenne et grande section) et l'école élémentaire, cinq ans (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). Ces années d'apprentissage sont organisées en cycles.

- **Cycle 1** (petite, moyenne et grande section de maternelle)
 - > Les apprentissages premiers : éveil de la personnalité de l'enfant et de son aptitude à vivre avec les autres.
- **Cycle 2** (CP, CE1 et CE2)
 - > Les apprentissages fondamentaux : lecture, écriture, initiation au calcul.
- **Cycle 3** (CM1, CM2 et 6^{ème})
 - > La consolidation : l'enfant approfondit ses connaissances.



U.L.I.S

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est située à l'école élémentaire Marguerite Picart et accueille des enfants en situation de handicap.

Plus de renseignements auprès de la direction de l'école ou de l'Inspection de l'Éducation Nationale de circonscription.

Tél. IEN : 05 67 52 41 02



LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (APC)

Elles visent à apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter et renforcer le plaisir d'apprendre. Instaurées dans toutes les écoles de la ville, elles sont encadrées par les enseignants et organisées par groupes restreints.

Les jours et horaires des APC peuvent varier selon les écoles.



LA POLITIQUE ÉDUCATIVE de la ville



Permettre que chaque enfant puisse apprendre dans de bonnes conditions, mais aussi s'épanouir, découvrir, agir dans sa ville, est une priorité pour la municipalité, qui mène une politique éducative active.

LES ACTIONS ÉDUCATIVES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS

La commune de Portet-sur-Garonne conduit, au sein des écoles, et durant le temps scolaire, de nombreuses actions éducatives. Arts, culture, sports, lecture, environnement, autant d'activités proposées aux enfants pour découvrir, expérimenter et éveiller leur curiosité.

Artistes en herbe

La Ville mène une politique inventive de sensibilisation à l'art en milieu scolaire. Sa priorité : permettre l'accès de tous les petits Portésiens à la culture et éveiller les citoyens de demain. Tout au long de l'année, elle collabore avec les équipes enseignantes pour accompagner les élèves dans leur découverte du spectacle vivant, des arts graphiques, de la culture scientifique ou encore de la lecture.



Visites commentées des expositions

La Ville accueille chaque année de nombreuses expositions. Les artistes ou les intervenants accompagnent les enfants dans l'appréhension du travail créatif.



Rencontre avec les artistes

Des moments de rencontre avec les jeunes spectateurs sont organisés chaque année avec les artistes. Auteurs, illustrateurs, danseurs, musiciens, comédiens,... ces rencontres favorisent l'initiation des enfants aux différents domaines artistiques.



Une boîte à lire POUR PARTAGER LE GOÛT DE LA LECTURE

Le saviez-vous ? Une boîte à lire se trouve sous la halle, place de la République.

Chacun peut y déposer ou prendre un livre, conserver celui emprunté ou le reposer une fois lu.

Cette boîte a été conçue et réalisée par le Conseil Municipal des Jeunes de la Ville.



Ateliers autour de la saison culturelle

En marge des représentations et des expositions, les artistes animent des ateliers, adaptés aux différents niveaux des élèves, au sein même des écoles. Avec une approche ludique, sensorielle ou émotionnelle, les élèves travaillent leur imagination et leur sens de l'observation.

Le monde des livres

Afin de se familiariser avec le livre et la lecture, des visites de classes, organisées dès la maternelle, et des prêts de livres, en accord avec les enseignants, sont organisés à la médiathèque. Ateliers de création autour du livre, recherche documentaire sous forme de jeu, consultation de livres, lectures d'albums... Chaque année, chaque classe se rend plusieurs fois à la médiathèque.



Noël des enfants

À chaque fête de fin d'année, la Ville offre un spectacle à la salle du Confluent aux enfants des écoles maternelles et élémentaires. Un lot de livres adaptés à chaque section est également offert à toutes les écoles.



Le sport à l'école

La Ville agit au quotidien au sein de ses écoles pour que tous les enfants aient accès au sport et puissent découvrir une activité qui leur soit adaptée et dans laquelle ils puissent s'épanouir.

Sur le temps scolaire, les Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la ville interviennent dans les écoles élémentaires aux côtés des enseignants, à raison de 1h par semaine. Ils élaborent conjointement le projet pédagogique qu'ils mènent à bien en trois cycles de 10 séances par an. Ainsi, les élèves peuvent découvrir et s'initier à de nombreuses activités : basketball, handball, jeux d'opposition, course d'orientation, roller, triathlon, gymnastique, volleyball, vélo...

Chaque année, un cross inter-école est également organisé par la Ville durant le temps scolaire. L'occasion pour tous les élèves des classes élémentaires de se retrouver lors d'une épreuve sportive sans autre enjeu que le partage, l'amitié et le respect.

Enfin, pour permettre à tous les écoliers portésiens de pratiquer une activité sportive dans de bonnes conditions, la Ville met à disposition des écoles ses équipements : salle omnisports, gymnases, stades, terrains de tennis, city-stade...



Sensibilisation et découverte

La Ville s'attache à diversifier les thématiques proposées aux écoles pour amener les enfants à s'interroger sur le monde qui les entoure. Des ateliers, des rencontres qui sont aussi l'occasion de partager des moments privilégiés entre camarades.



À l'école de la nature

Rendez-vous incontournable du printemps, les Journées Nature permettent à tous les écoliers de prendre conscience de la nécessité de préserver la Nature. Durant toute une journée, les jeunes Portésiens participent à diverses activités de plein air (animations sportives, activités pédagogiques, ateliers ludiques et éco-citoyens...).

Terre de Jeux 2024

Dans le cadre de son label «Terre de Jeux», obtenu en avril 2022, la Ville s'attache également, tout au long de l'année, à proposer aux jeunes Portésiens différentes initiatives liées à l'olympisme et au paralympisme. Semaine olympique et paralympique dans les écoles, olympiade des ateliers sportifs de découverte et de loisir, tournoi de balle ovale... sont autant d'occasions pour les enfants de découvrir l'histoire des Jeux, d'échanger sur les valeurs de l'olympisme que de développer leurs compétences sportives en profitant d'un grand moment de partage.

20
TERRE
DE JEUX
24



Changer son regard

À l'occasion de la semaine du handicap organisée chaque année, la mairie organise divers ateliers à destination des écoliers. L'objectif : changer le regard des jeunes sur le handicap, valoriser la différence, encourager l'entraide, l'écoute et la tolérance.



Une aide pour les enfants :

LE C.L.A.S POUR LES CM1 ET CM2

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) est un dispositif d'accompagnement collectif gratuit qui s'adresse aux élèves de CM1 et CM2 de toutes les écoles de la ville pour les aider dans leur parcours scolaire. Encadré par les accompagnateurs scolaires et les animateurs du service Jeunesse de la ville, ce dispositif, centré sur l'aide aux devoirs, s'articule autour de plusieurs objectifs : acquisition de méthodologie, éveil culturel, apprentissage de la citoyenneté, développement de l'autonomie et de la capacité de vie collective, accompagnement à la parentalité...

Les enfants sont accueillis à raison de 2 séances hebdomadaires obligatoires. Des stages et des soirées conviviales d'échange avec les familles sont aussi organisés tout au long de l'année scolaire.

**Inscriptions auprès du Service Sports-Jeunesse.
Tél : 05 61 41 40 80.**

L'école autrement : LES SORTIES ET PROJETS ÉDUCATIFS

Avec l'aide de la commune, des « classes découverte », des « classes d'eau », des projets culturels, des visites à la découverte de nouveaux paysages ou d'un nouvel environnement, sont organisés le temps d'une ou plusieurs journées. Ces projets et sorties permettent aux enfants de sortir du cadre de la classe et d'établir une relation différente avec les autres enfants et les enseignants.



Une cérémonie citoyenne POUR CÉLÉBRER LE PASSAGE EN 6ÈME

En juin, la Ville organise une cérémonie symbolique, destinée aux élèves de CM2 et à leur famille, pour les féliciter de leur parcours et marquer cette étape importante. L'occasion pour quelques élèves d'exprimer leur vision de la citoyenneté sur scène, à travers diverses saynètes qu'ils préparent avec un professionnel et les équipes d'animation des ALAE.



LE BUDGET DE LA VILLE CONSACRÉ À L'ÉDUCATION

La ville de Portet-sur-Garonne a depuis longtemps placé l'ambition éducative au cœur de son projet politique. Elle y consacre cette année en moyenne près de **1 370 000 euros** (fonctionnement et travaux).

La municipalité, en tant que propriétaire des bâtiments, est responsable de leur entretien, donne aux enseignants les moyens matériels d'assurer leur mission pédagogique et veille à la qualité de vie des écoliers. Elle met aussi des équipements à la disposition des écoles : mobiliers scolaires, fournitures, livres, ordinateurs...

LES FOURNITURES SCOLAIRES ET DIVERSES

La Ville achète les fournitures scolaires (manuels scolaires, papeterie, petit matériel éducatif, abonnement, parapharmacie...).

LES SORTIES SCOLAIRES ET ANIMATIONS CULTURELLES

Toutes les sorties (spectacles, cinéma, visites...) organisées dans le temps scolaire sont financées par la commune à hauteur de **12€ par enfant et par an**.

LES PROJETS ÉDUCATIFS

La Ville apporte son soutien financier aux projets éducatifs menés par les équipes enseignantes au cours de l'année scolaire.

LES TRANSPORTS

Les transports effectués dans le cadre des sorties scolaires sont pris en charge par la municipalité.

LE MOBILIER SCOLAIRE

La Ville équipe les classes et les espaces scolaires (tables et chaises, armoires, tableaux, matériels pédagogiques et de psychomotricité, vidéoprojecteur...)

LE NUMÉRIQUE

Parce que les parcs informatiques, les standards numériques et les usages évoluent en permanence, la Ville s'attache à équiper et à maintenir à niveau les équipements numériques des écoles élémentaires de la ville.

LES TRAVAUX

Tout au long de l'année, les services techniques de la Ville effectuent des travaux d'entretien dans les bâtiments scolaires.

LES FÊTES DES ÉCOLES

La Ville participe chaque année à l'organisation des fêtes des écoles en prêtant du matériel (chaises, bancs, tables, barrières, sonos) nécessaire à leur bon déroulement.

LA SAISON SPORTIVE

La commune dépense **près de 170 000 € par an** pour privilégier le sport éducatif.

LE CLAS

La Ville consacre **38 000 € par an** pour le fonctionnement (fournitures, activités et encadrement) du CLAS. Le dispositif bénéficie du soutien du Conseil départemental et de la CAF.



LES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES

Service commun entre la ville et le Muretain Agglo, la mairie finance la gestion des ATSEM à hauteur de **près de 390 000 € par an**. Leur rôle : assister le maître ou la maîtresse de maternelle. Ils aident et préparent les activités, s'assurent du bien-être des enfants tout au long de la journée.

MAIS AUSSI : le prêt des locaux pour les manifestations organisées par les associations des parents d'élèves ou les équipes éducatives, les navettes municipales.





LE « PLAN ÉCOLES » OU COMMENT LA VILLE INVESTIT POUR L'AVENIR

Afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour tous, la Ville a mis en place un vaste programme d'entretien et de requalification de toutes ses écoles dans une logique de transition énergétique.

Les travaux les plus importants sont réalisés principalement durant les vacances scolaires afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école. Chaque été, toutes les écoles font l'objet de travaux d'entretien et d'amélioration : réfection des toitures et isolation, reprise des étanchéités, changement des menuiseries, reprise des cours d'école, peinture, mise aux normes diverses, vérifications électriques, plomberie. Pour les rénovations importantes, qui nécessitent d'intervenir aussi pendant le temps scolaire, des réunions de concertation sont organisées en amont avec les équipes de l'école, les professionnels en charge de l'opération et les parents afin de convenir des modalités de chantier.

Rénover et moderniser

Depuis mars 2023, l'école George Sand fait l'objet d'importants travaux de rénovation.

Destinés à améliorer la performance énergétique, le confort intérieur et le bien-être des enfants, ces travaux prévoient notamment la mise en place d'un système de géothermie pour le chauffage et le rafraîchissement de l'établissement et l'installation de panneaux solaires sur la toiture.

Coût de l'opération :
1 100 000 €



Végétalisation des cours d'école

Projet lauréat du 1^{er} Budget Participatif Citoyen de la commune, la végétalisation des cours d'école a débuté au printemps dernier. Chênes des marais, Muriers platanes, Charmes, Copalmes d'Amérique, Tulipier de Virginie... au total, c'est plus d'une trentaine d'arbres qui vont être mis en terre dans tous les établissements de la ville. Un budget de 20 000 € est consacré à ce projet.

L'école de demain

À la rentrée 2023, 6 classes élémentaires volontaires s'engagent dans la démarche « école de demain », autre projet lauréat du Budget Participatif. Le principe ? Réimaginer l'espace des classes en les rendant plus flexibles, afin de favoriser le travail en atelier, en petits groupes, les collaborations et participations des élèves ainsi que leur concentration. Ballons, tapis, table de hauteur différentes, casques, casiers de rangement... chaque enseignant a pu choisir son mobilier parmi un catalogue proposé par la Ville. Une enveloppe de 20 000 € a été allouée à cette expérimentation.



AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires (Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE) du matin, du midi et du soir) sont gérés et encadrés par le Muretain Agglo. Véritables temps de loisirs éducatifs, ils ont pour objectif d'accompagner les enfants dans leur apprentissage de l'autonomie, de la vie collective et d'assurer la transition entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans le respect des rythmes de l'enfant. Les familles peuvent recourir à ce service de façon ponctuelle ou régulière.

L'ACCUEIL DU MATIN

Les cours débutant dans les écoles de la ville à 9h, votre enfant peut être accueilli et encadré par des animateurs dès 7h30 dans les écoles maternelles et élémentaires, du lundi au vendredi.

Les activités proposées permettent à chaque enfant de se préparer à la classe dans une atmosphère de détente.



L'ACCUEIL DU MIDI

(ou pause méridienne)

La pause du midi dure deux heures, de 12h à 14h. Sur ce temps, les enfants déjeunent dans les restaurants scolaires et peuvent participer à différentes activités de plein air ou intérieures. Ils sont encadrés par les animateurs du Muretain Agglo.

Cette pause a pour objectif de permettre aux enfants de reprendre les apprentissages de l'après-midi dans les meilleures conditions : pour les plus petits, la sieste débute dès la fin du repas ; pour les plus grands, des ateliers calmes sont proposés.



Circuits courts, repas sains et équilibrés

Les restaurants scolaires fonctionnent dans chaque école tous les jours.

À Portet, ce sont près de 975 repas qui sont servis chaque jour. La préparation des repas est effectuée par la cuisine centrale située à Eaunes. Les repas cuisinés sont livrés chaque jour, en liaison froide, c'est-à-dire acheminés par camions frigorifiques sur les différents sites et remis en température sur place.

Préparés par une équipe de cuisiniers professionnels diplômés favorisant toujours des recettes traditionnelles et limitant au maximum les produits industriels, les menus sont adaptés aux besoins des enfants, conformément aux recommandations nutritionnelles du Ministère, du Programme National Nutrition Santé et du Groupement des Etudes et Marchés de la Restauration Collective et de la Nutrition.



Les enfants porteurs d'allergies alimentaires

Si votre enfant a une pathologie nécessitant une prise en charge particulière, signalez-le à la direction de l'école afin qu'il établisse un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

Le saviez-vous ?

La qualité des matières premières est une priorité pour le Muretain Agglo. Tous les fournisseurs sont référencés suivant un cahier des charges rigoureux, les produits achetés sélectionnés avec le plus grand soin et les achats de proximité sont privilégiés tout comme les produits régionaux. Suivant la saisonnalité des recettes, et conformément à la loi EGalim, les menus proposés présentent des produits issus de l'agriculture biologique et/ou AOP, AOC, labellisés.

La démarche éco-responsable de la cuisine centrale s'illustre aussi par le remplacement de certains emballages à usage unique par des contenants réutilisables en inox. Les menus sont étudiés afin de fabriquer uniquement les quantités nécessaires en fonction des inscriptions des familles évitant ainsi des déchets inutiles.

Que mangent mes enfants ?

Chaque mois, retrouvez les menus
de vos enfants sur le site :

www.agglo-muretain.fr

Rubrique « Services aux familles » // Enfance 3-12 ans

L'ACCUEIL DU SOIR

Le soir, après la journée de classe,
votre enfant peut être accueilli par les
animateurs des ALAE, de 16h15 à 18h30.

Un temps est réservé au goûter apporté par les enfants. Des jeux et activités adaptés à leur âge et leurs attentes leur sont ensuite proposés par l'équipe d'animation : activités ludiques, manuelles, créatives, sportives, jeux de société, livres...

Les parents peuvent
venir chercher leur(s)
enfant(s) avant la
fin de cet accueil.



ALAE ET RESTAURATION

Comment s'inscrire ?

Le Muretain Agglo a mis en place une fiche de renseignements.

Pour tout enfant déjà scolarisé dans une école portésienne, son dossier est reconduit automatiquement pour l'année 2023-2024. En cas de changement de groupe scolaire, il est nécessaire d'en avertir le Muretain Agglo via l'adresse: czam@agglo-muretain.fr.

Pour toute nouvelle inscription scolaire, la fiche de renseignements est à compléter, à signer et à transmettre au Muretain Agglo par courrier ou à l'adresse czam@agglo-muretain.fr, le plus tôt possible.

La fiche de renseignement est téléchargeable sur le site du Muretain. Les familles doivent ensuite se connecter au « Portail Familles » du Muretain Agglo pour effectuer leurs réservations aux différents accueils dès le 1^{er} juin et plus tard, 15 jours avant le début de la fréquentation.

Pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, se rapprocher directement du directeur(trice) de l'ALAE ou du Muretain Agglo.

Des tarifs adaptés

Afin de permettre à tous les enfants de bénéficier au mieux des services périscolaires, les tarifs varient selon le quotient familial de chaque famille.

TARIFICATION ALAE 2023-2024 * ACCUEILS MATIN ET SOIR	
Quotient familial (méthode de calcul CAF)	Tarifs appliqués par le Muretain Agglo
Tranche 1 - QF < 199 €	0,71 €
Tranche 2 - 200 < QF < 399 €	0,73 €
Tranche 3 - 400 < QF < 599 €	0,77 €
Tranche 4 - 600 < QF < 899 €	0,80 €
Tranche 5 - 900 < QF < 1299 €	0,82 €
Tranche 6 - 1300 < QF < 1599 €	0,86 €
Tranche 7 - 1600 < QF < 1999 €	0,89 €
Tranche 8 - 2000 < QF < 2499 €	0,92 €
Tranche 9 - QF > 2500 €	0,96 €

TARIFICATION RESTAURATION 2023-2024 * ACCUEIL ALAE MIDI ET REPAS		
Quotient familial (méthode de calcul CAF)	Tarifs Repas Par jour	Accueil ALAE Midi
Tranche 1 - QF < 199 €	0,85 €	0,23 €
Tranche 2 - 200 < QF < 399 €	0,90 €	0,34 €
Tranche 3 - 400 < QF < 599 €	0,95 €	0,51 €
Tranche 4 - 600 < QF < 899 €	1,00 €	0,90 €
Tranche 5 - 900 < QF < 1299 €	3,59 €	0,27 €
Tranche 6 - 1300 < QF < 1599 €	4,03 €	0,30 €
Tranche 7 - 1600 < QF < 1999 €	4,32 €	0,33 €
Tranche 8 - 2000 < QF < 2499 €	4,64 €	0,36 €
Tranche 9 - QF > 2500 €	4,94 €	0,41 €
Tarif exceptionnel de repas (enfants non inscrits)	6,27 €	-

* Tarifs susceptibles de légèrement évoluer sur décision du Muretain Agglo.

La carte C'zam.

LA CARTE QUI FACILITE LA VIE DES FAMILLES

Chaque enfant inscrit aux accueils périscolaires et à la restauration dispose d'une carte C'zam. Elle permet d'enregistrer sa présence aux activités et de facturer à la famille les prestations choisies et suivies par l'enfant. Cette carte est nominative et personnelle. Néanmoins, vous recevez une seule facture si vous avez plusieurs enfants titulaires d'une carte C'zam. Votre enfant conserve cette carte jusqu'à la fin du CM2. Pour les nouveaux arrivants, la carte est remise dans les ALAE.

En cas de perte, de vol ou détérioration, veuillez prévenir le directeur ALAE de l'école. Une seconde carte sera remise à votre enfant au prix forfaitaire de 5,11 €.



COMMENT FONCTIONNE LA CARTE ?

Chaque matin, votre enfant présente sa carte devant la borne à l'entrée de l'école. Il sélectionne les activités ou prestations choisies pour la journée (accueil matin et/ou soir, restauration scolaire). Cet enregistrement se fait sous la surveillance des animateurs et des parents pour les plus petits.

Comment payer ?

- En ligne grâce au « Portail Familles » sur www.agglo-muretain.fr
- Par prélèvement automatique (formulaire à télécharger sur www.agglo-muretain.fr)
- Une boîte aux lettres spéciale est à votre disposition à la mairie. Vous pouvez y glisser votre chèque (à l'ordre du « Régisseur recette du Muretain Agglo ») accompagné du coupon situé au bas de votre facture.
- Si vous souhaitez régler vos factures en espèces, il vous suffit de vous rendre à l'hôtel communautaire du Muretain Agglo (Adresse : 8 bis avenue Vincent Auriol à Muret)

Toutes les activités sont facturées mensuellement.

UNE QUESTION ?
UN DOUTE ?

Tél : 05 61 51 84 00
czam@agglo-muretain.fr

LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

Les ALSH



Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) fonctionnent tous les mercredis de l'année et pendant les petites et grandes vacances. Encadrés par les animateurs qualifiés du Muretain Agglo, les accueils de loisirs proposent des activités nombreuses et toujours adaptées aux différents âges et rythmes des enfants. Ils s'effectuent dans deux structures : le centre de loisirs Jacques Prévert pour les maternelles et le centre situé Place François Mitterrand pour les élémentaires.



ALSH MATERNELLE (3-5 ANS)
École maternelle Prévert
Rue Désiré
Tél : 05 61 41 27 92

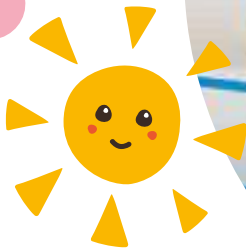
ALSH ÉLÉMENTAIRE (6-12 ANS)
Centre de loisirs Village
Place François Mitterrand
Tél : 05 61 72 31 81

LE MERCREDI APRÈS LA CLASSE

Le mercredi, les ALSH sont ouverts de 12h à 18h30 et proposent diverses activités : sieste pour les plus petits après le repas, temps calme pour les plus grands, activités d'éveil et de découvertes, activités artistiques, culturelles, ludiques, scientifiques, sportives...

Les enfants inscrits sont pris en charge dès la sortie des classes par les animateurs. Ils déjeunent aux restaurants scolaires des Crouzettes et de Clairfont. Les déplacements se font par bus. Un goûter est offert à tous les enfants.

Pour ceux qui ne prennent pas leur repas à la cantine, un service de garderie est possible de 12h à 13h au sein des écoles afin de permettre aux parents de récupérer leurs enfants à un horaire plus compatible avec leurs contraintes personnelles.



LES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES

Les accueils de loisirs offrent un vrai temps de vacances. Ils favorisent le développement et l'épanouissement des enfants tout en apprenant les règles de la vie en collectivité.

Les enfants peuvent être accueillis à la journée ou demi-journée. L'arrivée au centre de loisirs est fixée de 7h30 à 9h, le départ de 11h30 à 12h30 pour les accueils en demi-journée et de 16h30 à 18h30, pour ceux à la journée. Les repas se déroulent au restaurant scolaire des Crouzettes. Un goûter est offert à tous les enfants.

Durant les vacances, aux côtés des nombreuses activités sont également organisés des sorties (à la neige, parcs de loisirs, piscine, zoo...), des veillées, des stages thématiques et des mini-camps (pour les 9-12 ans) ainsi que des séjours d'été (pour les 6-12 ans).

Temps fort. Les camps d'été !

À la mer, à la campagne, à la montagne, durant l'été, le Muretain Agglo propose des séjours pour les 6-12 ans. L'occasion pour les jeunes de se détendre, pratiquer diverses activités sportives ou ludiques, tout en découvrant de nouveaux horizons. L'encadrement est assuré par du personnel diplômé.

ALSH : comment s'inscrire ?

Pour les mercredis, les inscriptions se font en même temps que celles des ALAE et de la restauration par le biais de la fiche de renseignements et sur le Portail Familles du Muretain Agglo.

Pour toutes les vacances, une période d'inscription est définie pour chaque session.

Les inscriptions se font directement en ligne sur le « Portail Familles » du Muretain Agglo (sauf pour les stages, les camps d'été. Formulaire à télécharger sur le site du Muretain et à renvoyer).



ALSH : combien ça coûte ?

Tout comme les accueils périscolaires, les tarifs des ALSH sont établis en fonction du quotient familial de chaque famille.

TARIFICATION ALSH 2023-2024 * MERCREDI APRÈS-MIDI		
Quotient familial (méthode de calcul CAF)	Tarifs avec repas	Tarifs sans repas
Tranche 1 - QF < 199 €	3,10 €	2,22 €
Tranche 2 - 200 < QF < 399 €	3,11 €	2,23 €
Tranche 3 - 400 < QF < 599 €	4,20 €	3,01 €
Tranche 4 - 600 < QF < 899 €	7,33 €	5,24 €
Tranche 5 - 900 < QF < 1299 €	10,48 €	7,49 €
Tranche 6 - 1300 < QF < 1599 €	12,10 €	8,66 €
Tranche 7 - 1600 < QF < 1999 €	13,44 €	9,60 €
Tranche 8 - 2000 < QF < 2499 €	14,84 €	10,61 €
Tranche 9 - QF > 2500 €	16,26 €	11,61 €
Extérieurs Muretain Agglo	31,25 €	22,33 €

* Tarifs susceptibles de légèrement évoluer sur décision du Muretain Agglo.

À SAVOIR !

TARIF GARDERIE
MERCREDI MIDI
(12H > 13H) : 0,62 €



TARIFICATION ALSH 2023-2024 * VACANCES SCOLAIRES - JOURNÉE		
Quotient familial (méthode de calcul CAF)	Tarifs Journée	Tarifs demi-journée sans repas
Tranche 1 - QF < 199 €	4,46 €	2,23 €
Tranche 2 - 200 < QF < 399 €	4,50 €	2,25 €
Tranche 3 - 400 < QF < 599 €	6,04 €	3,02 €
Tranche 4 - 600 < QF < 899 €	10,54 €	5,27 €
Tranche 5 - 900 < QF < 1299 €	15,08 €	7,54 €
Tranche 6 - 1300 < QF < 1599 €	17,46 €	8,73 €
Tranche 7 - 1600 < QF < 1999 €	19,42 €	9,71 €
Tranche 8 - 2000 < QF < 2499 €	21,48 €	10,74 €
Tranche 9 - QF > 2500 €	23,52 €	11,76 €
Extérieurs Muretain Agglo	45,24 €	22,62 €

* Tarifs susceptibles de légèrement évoluer sur décision du Muretain Agglo.

INFOS TARIFS

Les séjours organisés durant l'été, les camps et les journées à la neige proposées durant les vacances font l'objet d'une tarification particulière, précisée à chaque période d'inscription.

Plus d'informations auprès de la direction des ALSH ou du Muretain Agglo.

Comment payer ?

- En ligne grâce au « Portail Familles » sur www.agglo-muretain.fr
- Par prélèvement automatique (formulaire à télécharger sur www.agglo-muretain.fr)
- Une boîte aux lettres spéciale est à votre disposition à la mairie. Vous pouvez y glisser votre chèque (à l'ordre du « Régisseur recette du Muretain Agglo ») accompagné du coupon situé au bas de votre facture.
- Si vous souhaitez régler vos factures en espèces, il vous suffit de vous rendre à l'hôtel communautaire du Muretain Agglo (Adresse : 8 bis avenue Vincent Auriol à Muret)

À SAVOIR !

Le règlement intérieur des ALAE, ALSH et restauration ainsi que l'ensemble des tarifs sont disponibles sur agglo-muretain.fr



LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA VILLE

après l'école et pendant les vacances



LES ATELIERS SPORTIFS DE DÉCOUVERTE ET DE LOISIR

Encadrés par les animateurs et éducateurs de la ville et organisés en deux grandes thématiques, les ateliers sportifs de découverte et de loisir proposent aux jeunes Portésiens, âgés de 5 à 11 ans, de s'initier à un large éventail d'activités, après la classe et le mercredi.

Les ateliers " Multisports "

Les jeunes sportifs peuvent découvrir sur des cycles complets, différentes activités physiques et sportives : sports collectifs (handball, tchoukball); tennis ; rollers ; jeux d'opposition ; athlétisme, boxe, circuits gymniques ou encore GRS...



Temps de découverte, de jeux, de socialisation, de rencontre, le temps libre est essentiel à l'épanouissement de l'enfant. Aussi, la Ville propose aux enfants de nombreuses activités culturelles et sportives à partager entre copains après l'école et pendant les vacances.

École de natation

Cours collectifs de natation se déroulant tout au long de l'année.

TARIFS 2023-2024

Portésiens	Gratuit
Enfants non domiciliés sur la commune mais scolarisés à Portet	90 €/ an

Jours et horaires disponibles sur www.portetgaronne.fr

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA VILLE

après l'école et pendant les vacances



À SAVOIR !

Les inscriptions pour les ateliers sportifs de découverte et de loisir et les ateliers culturels municipaux pour la rentrée de septembre 2023 peuvent se faire directement en ligne sur « l'Espace Famille » de la ville accessible dès la page d'accueil du site www.portetgaronne.fr (voir page 20).



LES ATELIERS CULTURELS MUNICIPAUX

Après la classe et le mercredi, la Ville propose différents ateliers culturels pour les jeunes âgés de 3 à 17 ans. L'occasion de découvrir et développer ses talents !

Arts plastiques, dessin, théâtre, danse moderne jazz, hip-hop, bande dessinée, danse et percussions africaines, éveil corporel pour les tout-petits, les jeunes artistes ne manquent pas de choix.

TARIFS 2023-2024

Portésiens

1^{er} enfant ou 1^{er} atelier :
43,50 € / trimestre

Danse et percussions africaines :
10,75 € / trimestre

2^{ème} enfant ou 2^{ème} atelier :
22,5 € / trimestre

Extérieur

Par enfant ou par atelier :
85 € / trimestre

Danse et percussions africaines :
83 € / trimestre

Jours, horaires et lieux de pratiques disponibles
sur www.portetgaronne.fr

LA MEDIATHÈQUE MUNICIPALE

Lieu de vie culturelle ouvert à tous les enfants après l'école, le samedi et pendant les vacances scolaires, la médiathèque municipale propose également lors des vacances, des ateliers éducatifs et ludiques, encadrés par des animateurs ou des intervenants professionnels, pour les jeunes âgés de 7 à 12 ans.

Inscription

Elle est entièrement gratuite pour les Portésiens. Chaque inscrit peut emprunter 6 documents imprimés (livres et revues), 5 CD, 2 DVD et une partition pour une durée de 3 semaines.

La participation aux ateliers est gratuite mais l'inscription obligatoire.

LE SIVU* DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Le SIVU de l'école de musique est un lieu de découverte, d'apprentissage et d'épanouissement. Formation musicale, chant, piano, guitare, saxophone, clarinette, flûte à bec ou traversière, violon, trompette et batterie, éveil musical (à partir de la petite section de maternelle), la gamme est riche et variée. Une section handi-musique accueille les enfants en situation de handicap.

RENSEIGNEMENTS (horaires, inscriptions et tarifs)
Château de Portet • Tél : 05 61 40 33 24
Mail : sivumusique@wanadoo.fr

*Syndicat intercommunal à vocation unique regroupant les communes de Portet, Roquettes et Pinsaguel.

Plus d'infos sur le portail en ligne : <https://portail.berger-levrault.fr/SIVUEcoleDeMusique/accueil>



DES DISPOSITIFS PRATIQUES AU SERVICE DES FAMILLES

★ LE BON PLAN DE LA RENTRÉE !

Un coupon pour encourager la pratique sportive

Pour la saison sportive 2023-2024, la Ville renouvelle son dispositif : le coupon « Sports & Loisirs ». **Offert par la Ville aux jeunes Portésiens âgés de 6 à 14 ans, ce coupon d'une valeur de 35 €** permet d'aider les familles à payer les coûts d'adhésion à une association sportive portésienne conventionnée avec la mairie, que l'activité se pratique en compétition ou en loisir.

Le coupon « Sports & Loisirs » est délivré sans conditions de ressources aux familles qui en font la demande via l'Espace Famille.

Des navettes municipales gratuites POUR SE RENDRE AUX ACTIVITÉS

Après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les transports des enfants vers les installations sportives et les équipements culturels peuvent être pris en charge gratuitement par la commune. Le mercredi, le service navette assure le transport des enfants depuis le centre de loisirs vers l'activité avec un retour obligatoire au centre.

Ce service est uniquement réservé aux familles portésiennes.

Pour l'année 2023-2024, les inscriptions s'effectueront à partir du 4 septembre 2023 sur l'Espace Famille.



Piscine

UNE CARTE POUR DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Dans le cadre de sa politique en faveur de la pratique sportive, la Ville a mis en place depuis plusieurs années une aide en direction des jeunes portésiens, âgés de 4 à 18 ans, qui peuvent bénéficier d'une « carte piscine » donnant droit à des tarifs d'entrée préférentiels à la piscine communautaire.

La participation de la Ville permet ainsi de compenser pour les jeunes habitants de Portet une partie du droit d'entrée décidé par le Muretain Agglo.

Pour en bénéficier, se rapprocher de l'Espace Pierre de Coubertin.

Pièces à fournir : justificatif de domicile, livret de famille, une photo



ESPACE FAMILLE ET INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Mode d'emploi



Entièrement pensé pour s'adapter aux modes de vie des parents, l'Espace Famille est accessible depuis le site Internet de la Ville. Cet outil incontournable de votre quotidien vous permet de réaliser facilement toutes vos démarches - inscriptions scolaires, aux activités municipales- et propose également, en un clin d'œil, une vue d'ensemble sur votre dossier familial.

L'ESPACE FAMILLE, 100% pratique

« L'Espace Famille » vous permet d'effectuer :

- les inscriptions scolaires de votre/vos enfant(s)
- les inscriptions de votre/vos enfant(s) aux ateliers sportifs de découverte et de loisir, aux ateliers culturels et à la navette municipale
- Votre demande de coupon « Sports et Loisirs »

Mais également :

- de consulter et payer vos factures en ligne
- de mettre à jour vos coordonnées personnelles et de disposer d'un espace de stockage sécurisé pour les pièces justificatives
- d'accéder à toutes les actualités du moment



À savoir :

Les familles se connectent avec un identifiant fourni par la commune.

Si vous n'avez pas encore de compte, rapprochez-vous des services municipaux à l'Espace Pierre de Coubertin
au 05 61 41 40 75 ou par mail espacefamille@portetgaronne.fr



LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Chaque année, elles concernent :

- Les entrées en petite section de maternelle
- Les entrées en CP
- Les nouveaux arrivants sur la commune*
- Les demandes de changement d'école

**Pour les nouveaux arrivants, l'inscription peut être faite à tout moment de l'année.*

La période d'inscription scolaire se déroule généralement **au cours du premier trimestre de l'année de rentrée**. Elle est annoncée par voie d'affichage et sur le site internet de la ville. Les inscriptions se font directement en ligne sur « l'Espace Famille »*.

Comment ?

Il suffit de se connecter à son espace personnel et de remplir le Dossier Unique Administratif de votre/vos enfant(s) de l'année à venir. **À l'issue de ces démarches, un certificat d'inscription indiquant l'école d'affection de l'enfant ainsi que les modalités d'admission auprès de la direction de l'école sont adressés à chaque famille.**

Le Dossier Unique Administratif, c'est quoi ?

Ce dossier unique vous permet de fournir en une seule fois l'ensemble des informations nécessaires à l'accueil de votre enfant pour toute l'année scolaire y compris pour les demandes d'inscriptions aux ateliers sportifs de découverte et de loisir, ateliers culturels et navettes municipales qui se déroulent chaque année en mai.

Le saviez-vous ?

La commission municipale « Vie scolaire » est chargée de l'élaboration du cadre et des règles régissant le fonctionnement des inscriptions notamment la sectorisation scolaire et les critères d'affection. Elle se prononce également sur les éventuelles demandes de dérogation.

**Pour les cas particuliers (changement d'école, enfants résidant sur une commune extérieure et personnes hébergées) vous devez obligatoirement vous adresser au préalable au service des affaires scolaires. L'inscription en ligne n'est pas possible.*

Aux côtés du personnel enseignant, les parents d'élèves peuvent tenir une place de premier plan dans la vie de chaque établissement scolaire au travers notamment des associations de parents d'élèves. Présentes dans toutes les écoles de la ville, elles s'attachent à entretenir un lien entre parents, élèves, enseignants et personnels de l'école. 

Les élections des parents d'élèves, organisées par la direction d'école, ont lieu chaque année au mois d'octobre. Les résultats et les coordonnées des parents élus sont affichés dans chaque école à l'issue des scrutins.

Les parents élus participent notamment au Conseil d'école, instance statutaire présente dans chaque établissement, qui rassemble l'ensemble des partenaires de la vie éducative. Ils participent ainsi au vote du règlement intérieur de l'école, donnent leurs avis et suggestions sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : activités périscolaires, restauration, sécurité et hygiène, rythmes scolaires... Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre.

Association des parents d'élèves à Portet-sur-Garonne

FCPE PRIMAIRE

Association des parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires de Portet-sur-Garonne

Mail : fcpeportetprimaire@gmail.com

Facebook : FCPE Primaire Portet

Tél : 06 60 82 54 44

ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

1 rue de l'Hôtel de ville BP 90073
31121 Portet-sur-Garonne Cedex
Tél : 05 61 72 00 15
mairie@portetgaronne.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
(y compris durant les vacances scolaires).
Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedi de chaque mois de 9h à 12h
(hors vacances scolaires).
www.portetgaronne.fr

SERVICE MUNICIPAL DES AFFAIRES SCOLAIRES

1 rue de l'Hôtel de ville
Tél : 05 61 72 00 15
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Pour toutes les questions relatives aux inscriptions
scolaires.

SERVICE MUNICIPAL CULTURE ET ANIMATIONS URBAINES

Château de Portet - 1 rue Robert Saintigny
Tél : 05 61 76 29 31
Lundi de 13h30 à 19h
Mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h
Vendredi de 13h30 à 17h30
Pendant les vacances scolaires :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h30
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30
Pour les ateliers culturels municipaux.

SERVICES MUNICIPAUX SPORTS-JEUNESSE

Espace Pierre de Coubertin
1 avenue Pierre de Coubertin
Tél : 05 61 41 40 80
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
Pour les ateliers sportifs de découverte et de loisir
et le C.L.A.S.

SERVICE NAVETTES MUNICIPALES

Tél : 05 61 41 40 80

SIVU DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Château de Portet - 1 rue Robert Saintigny
Tél : 05 61 40 33 24

LE MURETAIN AGGLO

8 bis avenue Vincent Aurioi
31601 Muret cedex
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30
à 17h30 et le vendredi jusqu'à 16h30
Tél : 05 34 46 30 30
www.agglo-muretain.fr

LE MURETAIN AGGLO SERVICE RÉGIE ET RECOUVREMENT

Tél : 05 61 51 84 00
czam@agglo-muretain.fr
Pour les tarifs ALAE et ALSH, quotient familial,
facturation, renseignements sur le portail famille.

LE MURETAIN AGGLO

SERVICE ENFANCE

Tél : 05 34 46 38 60

OU POINT RELAIS DU MURETAIN AGGLO À PORTET

Espace Pierre de Coubertin - 1 av. Pierre de Coubertin
Tél : 06 22 82 69 43
Pour la restauration scolaire, les ALAE et ALSH.

CIRCONSCRIPTION D'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1 rue de la poste
31120 Portet-sur-Garonne
Tél : 05 67 52 41 02

RASED

Tél : 05 61 72 32 57

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en
difficultés dispensent des aides spécialisées aux
élèves d'écoles maternelles et élémentaires en
grande difficulté.

ANNEXE MAISON DES SOLIDARITÉS

Maison de Services Publics
2 rue du Rouergue à Portet

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DE LA VILLE

Tout voir, tout savoir

CHÂTEAU DE PORTET

1 rue Robert Saintigny
Tél : 05 61 76 29 31
Lundi de 13h30 à 19h
Mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h
Vendredi de 13h30 à 17h30
Pendant les vacances scolaires :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h30
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30
Entrée libre

MUSÉE DE LA MÉMOIRE

Allée du Grand Chêne
Tél : 05 62 20 18 74 ou 05 61 76 29 31
Mercredi et samedi de 14h à 18h
Pour les autres jours, visite sur rendez-vous
Entrée libre

SALLE DE SPECTACLES

Salle du Confluent : Rue de l'Hôtel de Ville - Tél : 05 61 72 35 73

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Square du 11 novembre 1918 - Tél : 05 61 72 43 00
www.mediatheque-portetsurgaronne.net
Mardi, jeudi de 15h à 18h ; mercredi de 10h à 19h ;
vendredi de 15h à 19h et samedi de 9h à 13h.

Les lieux pour bouger

CENTRE DE TENNIS, BADMINTON ET DE SQUASH

Rue de l'Hôtel de Ville

SALLE DE DANSE

Rue de La Poste

SALLE DE GYMNASTIQUE

3 avenue Pierre de Coubertin

GYMNASE JULES VALLÉS

Avenue Salvador Allende

STADE MUNICIPAL

Avenue Salvador Allende

STADE DU RÉCÉBÉDOU

2 rue Charles Baudelaire

DOJO

Maison de Quartier
16 allée du Château d'eau

SALLE OMNISPORTS

DE BLANCONNE
Chemin de Moulis

PISCINE COMMUNAUTAIRE DE PORTET-SUR-GARONNE

Avenue Salvador Allende
Tél : 05 61 72 12 10

LES CITY-STADES

Avenue Salvador Allende
Chemin du Roussimort

SKATE-PARK

Avenue Salvador Allende

BOULODROME DE CLAIRFONT

8 avenue Pierre de Coubertin

BOULODROME DU RÉCÉBÉDOU

Allée du Grand Chêne



QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

Pour une bonne rentrée des classes

RENTÉE SCOLAIRE 2023-2024

Lundi 4 septembre 2023

ASSOCIATIONS

La vie associative portésienne est riche de propositions culturelles, citoyennes, humanitaires et sportives pour les enfants.

Liste des associations disponible sur le site internet www.portetgaronne.fr
Semaine sportive du 26 juin au 2 juillet 2023 (les associations ouvrent leurs portes afin de permettre au public de s'initier et de se pré-inscrire sur quelques disciplines). Programme en ligne.

Forum des Associations : Dimanche 10 septembre 2023 au Château de Portet.

TRANSPORT SCOLAIRE GRATUIT

Le Conseil départemental assure la gratuité des transports scolaires pour tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la ville résidant au-delà de 1 km de leur établissement.

Inscription directement sur le site du Conseil départemental (rubrique « Transports scolaires »)

Site internet : www.haute-garonne.fr

Les circuits et horaires des bus sont affichés dans le hall de l'Hôtel de Ville et disponibles sur le site internet de la ville à compter du mois d'août.

LA SANTÉ À L'ÉCOLE

La vaccination contre le DTP (diphtérie, tétanos, polio) est obligatoire. La vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et l'hépatite B est vivement recommandée.

ASSURANCE SCOLAIRE

Ne pas oublier d'y souscrire, ou de vérifier avec votre propre assureur si elle n'est pas déjà incluse dans votre contrat. L'assurance scolaire sera demandée pour les participations aux sorties et couvre également les activités périscolaires.

**VÉRIFIEZ L'HEURE
DE LA RENTÉE !**

AUPRÈS DE L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT

En fonction de l'âge et de la classe
de vos enfants la rentrée des classes
peut être différente.

VACANCES SCOLAIRES (ZONE C)

Vacances de la Toussaint :

Fin des cours : vendredi 20 octobre 2023

Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023

Vacances de Noël :

Fin des cours : vendredi 22 décembre 2023

Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024

Vacances d'hiver :

Fin des cours : vendredi 9 février 2024

Reprise des cours : lundi 26 février 2024

Vacances de Printemps :

Fin des cours : vendredi 5 avril 2024

Reprise des cours : lundi 22 avril 2024

Vacances d'été :

Fin des cours : 6 juillet 2024

LE QUOTIENT FAMILIAL

Il permet d'ajuster le tarif des prestations en fonction de vos revenus et de la composition de votre famille. Il est calculé chaque année sur les revenus de l'année civile.

Pour les familles allocataires de la CAF de Haute-Garonne : Les familles ayant donné leur N° d'allocataire CAF et autorisé le Muretain Agglo (via la fiche de renseignements) à consulter le site sécurisé CAFPRO auront leur quotient familial mis à jour une fois par an, en début d'année scolaire.

Pour les autres familles : Il est impératif de prendre rendez-vous auprès du point relais du Muretain Agglo situé Espace Pierre de Coubertin à Portet-sur-Garonne. Tél : 06 22 82 69 43.

Le quotient familial peut être révisé à la demande du responsable de l'enfant en prenant RDV auprès du point relais du Muretain Agglo avant le 20 de chaque mois.

LA CHARTE DES CO-ÉDUCATEURS

Un socle de valeurs communes

Co-construite avec l'ensemble des acteurs de la vie éducative de la commune (parents d'élèves, enseignants, Ville, équipes d'animation, d'ATSEM, d'agents polyvalents, personnel d'éducation), cette charte pose les valeurs et principes communs de tous ceux qui œuvrent à la réussite des enfants. Elle se veut être un texte fondateur pour l'ensemble des projets éducatifs portésiens. Elle permet à chacun, dans le respect de ses compétences, de trouver sa place en tant que sujet acteur et citoyen.

Cette charte se réfère notamment aux valeurs et objectifs de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et de la charte de la laïcité. Autour du Vivre Ensemble, dans le respect de soi et de l'autre, elle s'appuie sur 3 piliers essentiels de la République :

Égalité

Citoyenneté

Laïcité

- Accueillir les enfants, les jeunes, quelles que soient **leurs différences**, leurs difficultés et leur culture.
- **Offrir aux enfants et aux jeunes** l'appui et les ressources dont ils ont besoin **pour réussir**.
- Garantir **l'égalité entre les filles et les garçons** en cultivant le respect et la compréhension de l'autre.
- Susciter le désir et permettre **l'accès pour tous aux savoirs**, à la culture, aux différentes pratiques sportives.
- **Aider le jeune** et l'enfant à se construire dans le respect des autres.
- **Susciter l'ouverture, la curiosité, l'envie d'aller vers l'autre** et de s'insérer dans un groupe, d'encourager la solidarité et l'implication au service de tous.
- **Éducation à l'éco-citoyenneté** : faire des choix respectueux de l'environnement dans sa vie quotidienne.
- Enseignement des **valeurs de la République**.
- Développement de **l'esprit de tolérance**.

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

FRANÇOISE DOLTO

